

RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION PROMOTIONNELLE

« -20 % SUR LES NOUVEAUTÉS »

(ci-après : le « Règlement »)

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent Règlement a pour objet de définir les modalités de l'opération promotionnelle « **-20 % SUR LES NOUVEAUTÉS** » (ci-après la « **Promotion** »).
2. L'Organisateur est Packhelp Spółka Akcyjna, dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Kolejowa 5/7, 01-217 Varsovie, inscrite au registre des entrepreneurs du Registre national judiciaire tenu par le Tribunal d'arrondissement de la capitale Varsovie, 13e division commerciale du Registre national judiciaire, sous le numéro KRS 0000831872, disposant du numéro d'identification fiscale NIP 1231308129 et du numéro statistique REGON 362932312, au capital social de 167.137,60 zł (ci-après l'« **Organisateur** »).
3. Chaque Participant à la Promotion doit prendre connaissance du contenu du présent Règlement, qui établit les règles et les conditions de participation à la Promotion. La participation à la Promotion est volontaire. La participation à la Promotion vaut acceptation par le Participant des conditions de la Promotion définies par le présent Règlement. La Promotion se déroule du 24.08.2026 à partir de 8:00:00 jusqu'au 07.09.2026 jusqu'à 23:59:59.
4. La Promotion consiste en ce qui suit : le Participant qui effectue un achat pendant la durée de la Promotion auprès de l'Organisateur sur le site Internet à l'adresse : <https://opakowania.inpost.pl/pl-pl>, après avoir ajouté au panier des produits de la catégorie « Nouveautés », bénéficie d'une remise de 20 % (vingt pour cent) sur l'ensemble de la commande (le « **Contrat** »). La remise est appliquée automatiquement.
5. La participation à la Promotion est possible pour le Participant qui remplit cumulativement les conditions suivantes :
 - 5.1. accepte le contenu du présent Règlement ;
 - 5.2. conclut le Contrat pendant la durée de la Promotion.
6. Les conditions de la présente Promotion ne sont pas cumulables avec d'autres opérations promotionnelles annoncées par l'Organisateur.

II. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

1. Les réclamations relatives au déroulement de la Promotion peuvent être soumises par courrier à l'adresse : Packhelp S.A., dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Kolejowa 5/7, 01-217 Varsovie, ou par voie électronique en envoyant un message à l'adresse e-mail : kontakt@instore.com. La réclamation doit comporter une mention indiquant qu'elle concerne la présente Promotion, ainsi que le nom et le prénom ou la dénomination du Participant qui soumet la réclamation, son adresse ou son adresse électronique (selon le mode de contact choisi avec l'Organisateur), ainsi qu'une description précise et l'indication du motif de la réclamation.
2. Les réclamations peuvent être soumises pendant la durée de la Promotion et dans un délai de 30 jours après sa clôture. La date de soumission de la

réclamation est la date d'envoi postal ou d'envoi électronique de la réclamation à l'Organisateur. À la demande de l'Organisateur, le Participant doit justifier des circonstances attestant du respect des délais susmentionnés.

3. Après réception d'une réclamation conformément aux points II.1 et II.2, l'Organisateur y répond dans un délai de 14 (quatorze) jours calendaires à compter de la date de réception de la réclamation par l'Organisateur. La réponse à la réclamation sera fournie par écrit, par courrier postal ou par courrier électronique, selon le mode de soumission de la réclamation.
4. Après épuisement de la procédure de réclamation, le Client a le droit de faire valoir les prétentions non satisfaites devant un tribunal de droit commun.
5. Le Participant a la possibilité de recourir à des modes extrajudiciaires de traitement des réclamations et de recouvrement des créances, notamment :
 - a) s'adresser à l'inspecteur régional de l'Inspection du commerce (Inspekcja Handlowa) pour demander l'ouverture d'une procédure de médiation en vue du règlement amiable du litige. Les informations relatives à la procédure de médiation sont disponibles dans les locaux et sur les sites Internet des différentes Inspections régionales du commerce ;
 - b) s'adresser au tribunal d'arbitrage permanent pour les consommateurs institué auprès de l'inspecteur régional de l'Inspection du commerce afin de demander le règlement d'un litige résultant du contrat conclu. La liste des tribunaux d'arbitrage permanents pour les consommateurs est disponible sur le site Internet de l'Office de la concurrence et de la protection des consommateurs : www.uokik.gov.pl/wazne_adresy.php ;
 - c) demander une aide juridique gratuite auprès du médiateur municipal (de district) des consommateurs ou d'une organisation sociale dont les missions statutaires incluent la protection des consommateurs, notamment la Fédération des consommateurs (www.federacja-konsumentow.org.pl).

Des informations détaillées sur les modes extrajudiciaires de traitement des réclamations et de recouvrement des créances, ainsi que les règles d'accès à ces procédures, sont disponibles dans les locaux et sur les sites Internet des médiateurs des consommateurs de district (municipaux), des organisations sociales dont les missions statutaires incluent la protection des consommateurs, des Inspections régionales du commerce ainsi que de l'Office de la concurrence et de la protection des consommateurs.

Le recours aux modes extrajudiciaires de traitement des réclamations et de recouvrement des créances est volontaire et peut avoir lieu lorsque les deux parties au litige y consentent.

III. DISPOSITIONS FINALES

1. Le Règlement entre en vigueur le 24.08.2026.
2. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement ainsi que de mettre fin de manière anticipée à la Promotion. En cas de modification du Règlement de la Promotion, lorsque la modification ne porte pas atteinte ni ne modifie de manière substantielle les droits et obligations du Participant, elle peut être introduite sans préavis et prend effet à la date de son annonce. Dans les autres

cas, le Règlement de la Promotion peut être modifié pour des motifs importants, parmi lesquels notamment une modification des dispositions légales généralement applicables ou de leur interprétation, le prononcé d'un jugement ou d'une décision par un organe compétent, la nécessité de lutter contre les abus, ou une modification technique ou organisationnelle qui n'affecte pas l'essence de la Promotion.

3. La modification du Règlement n'affecte pas les droits acquis des Participants. Les Contrats conclus avant l'entrée en vigueur de la modification sont régis par la version du Règlement en vigueur à la date de conclusion du Contrat.
4. En cas de modification substantielle du Règlement de la Promotion ayant un effet défavorable sur un Participant ayant la qualité de Consommateur, celui-ci peut renoncer à sa participation à la Promotion dans un délai de 14 jours à compter de l'entrée en vigueur de la modification, sans conséquence négative.
5. Pour les questions non régies par le présent Règlement, les dispositions du Code civil et les autres dispositions légales généralement applicables s'appliquent.
6. Le contenu du présent Règlement est mis à disposition gratuitement au siège de l'Organisateur ainsi qu'à l'adresse : <https://opakowania.inpost.pl/pl-pl>

CLAUSE D'INFORMATION POUR LES PARTICIPANTS À LA PROMOTION

1. Responsable du traitement des données à caractère personnel

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Packhelp Spółka Akcyjna, dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Kolejowa 5/7, 01-217 Varsovie, inscrite au registre des entrepreneurs du Registre national judiciaire tenu par le Tribunal d'arrondissement de la capitale Varsovie, 13e division commerciale du Registre national judiciaire, sous le numéro KRS 0000831872, NIP 1231308129 et REGON 362932312, au capital social de 167.137,60 zł, e-mail : gdpr@packhelp.com, téléphone : +48 579 777 611

2. Finalités et bases juridiques du traitement des données à caractère personnel

Le responsable du traitement traite les données afin de vous permettre de participer à la Promotion. La base du traitement est votre consentement (art. 6, par. 1, point a, du RGPD).

Si vous concluez avec le responsable du traitement un contrat portant sur des services ou des produits proposés dans le cadre de la Promotion, le responsable du traitement traitera également vos données à caractère personnel aux fins de l'exécution de ce contrat. La base du traitement sera alors l'art. 6, par. 1, point b, du RGPD.

Le responsable du traitement ne prend à votre égard aucune décision fondée uniquement sur un traitement automatisé, y compris le profilage.

3. Destinataires des données

Le responsable du traitement peut communiquer vos données à caractère personnel à ses sous-traitants (entités dont il utilise les services pour le traitement), tels que :

- 1) les fournisseurs de services informatiques ;
- 2) les entités fournissant des services comptables ;

- 3) les entités fournissant des services de marketing ;
- 4) les entités coopérant à l'organisation de la Promotion.

Le responsable du traitement est habilité à communiquer les données à caractère personnel également à d'autres entités, si une telle obligation résulte de la loi.

Le responsable du traitement ne transfère pas de données à caractère personnel vers des pays tiers, à l'exception de la communication de données aux sous-traitants du responsable du traitement (entités qui traitent les données en son nom) qui lui fournissent des services informatiques ; le responsable du traitement ne recourt qu'à des entités qui garantissent la conformité de leur activité au RGPD.

4. Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel collectées afin de vous permettre de participer à la Promotion sont conservées par le responsable du traitement pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la fin de la Promotion ou jusqu'à la prescription des créances susceptibles d'être liées à la Promotion.

Les données obtenues aux fins de l'exécution du contrat sont traitées par le responsable du traitement pendant une durée de 3 ans à compter du jour de l'exécution du contrat ou jusqu'à la prescription des créances susceptibles d'être liées au Contrat.

5. Droits des personnes concernées

Vous disposez des droits suivants :

- 1) le droit d'accès aux données à caractère personnel et le droit d'en recevoir une copie ;
- 2) le droit de rectification des données à caractère personnel ;
- 3) le droit à l'effacement des données à caractère personnel ;
- 4) le droit de demander la limitation du traitement des données ;
- 5) le droit à la portabilité des données à caractère personnel ;
- 6) le droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel ;
- 7) le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Étant donné que le traitement des données est fondé sur le consentement, vous avez également le droit de retirer à tout moment votre consentement au traitement des données à caractère personnel. Le retrait du consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué sur la base du consentement avant son retrait.

Pour exercer les droits susmentionnés, vous pouvez contacter le responsable du traitement.

6. Information sur le caractère facultatif ou obligatoire de la fourniture des données

La fourniture de vos données est facultative ; toutefois, sans leur fourniture, il est impossible [la phrase est incomplète dans le document source]